

Discours du Sénégal au Débat général de la 5^e réunion des Etats parties à la Convention sur les armes à sous munitions, 03 septembre 2014, San Jose, Costa Rica

Monsieur le Président,

C'est un honneur pour le Sénégal de participer à la 5^{ème} réunion des Etats parties à la Convention sur les armes à sous munitions (CASM). Permettez-moi tout d'abord, d'exprimer toute ma reconnaissance au Gouvernement du Costa Rica pour l'accueil et les efforts déployés pour le bon déroulement de cette rencontre. Mes remerciements vont également à la Zambie dont la présidence fut à notre avis couronnée de succès. Depuis son entrée en vigueur, en août 2010, la CASM a obtenu le soutien de 113 États (84 en tant qu'États parties et 29 en tant qu'États signataires). Plus de 25 pour cent des États parties à la CASM, dont mon pays, sont des États africains. Nous saluons la ratification du Congo ainsi que les adhésions de Bélize et de Saint-Kitts-et-Nevis.

Monsieur le Président,

Depuis l'adoption de la CASM, le Sénégal s'est attaché à promouvoir activement ce traité. Nous encourageons les autres États (notamment sur le continent africain) à ratifier et mettre en œuvre la CASM, dans le cadre des efforts déployés en vue de son universalisation.

En effet, il est de notre responsabilité commune de restaurer la dignité humaine. Aussi, la lutte contre les armes à sous-munitions n'aboutira jamais si certains pays restent en dehors de la Convention. Un monde exempt d'armes à sous-munitions ne verra le jour que si l'ensemble des pays s'unissent pour interdire la production, l'utilisation et le stockage des armes à sous-munitions. Telle est notre conviction et nous estimons en outre que tous les pays partagent la responsabilité morale à la fois d'empêcher que des innocents soient tués par ces engins meurtriers et de débarrasser la planète des armes à sous-munitions. Nous appelons donc tous les pays du monde à agir de manière honorable et à dire « non » aux sous-munitions. Le maintien de la dynamique nécessaire pour réduire le problème posé par les sous-munitions passe par la sensibilisation. En effet, seule l'adhésion universelle à ce traité nous permettra d'atteindre nos objectifs. Nous allons donc tout mettre en œuvre pour encourager davantage d'États à rejoindre la CASM. Nous devons au monde et aux générations futures de leur permettre d'échapper au fléau des armes à sous-munitions. En outre, le Sénégal considère que le transfert et le stockage

d'armes à sous-munitions étrangères, ainsi que les investissements dans ce type d'armes, constituent des violations de la Convention sur les armes à sous-munitions.

En ce qui concerne les mines, mon Gouvernement ne cesse de déployer des efforts pour la dépollution des secteurs touchés au sud du Sénégal grâce à l'appui de la coopération internationale dont le Centre National d'Actions anti mine du Sénégal en est l'exemple le plus concret. Pour conclure **Monsieur le Président**, la non possession ou la destruction d'armes à sous munitions est à notre avis le meilleur moyen de respecter les normes établis par la convention ; mon pays ne possède pas de telles armes et par conséquent condamne leur utilisation récente dans certaines parties du monde et en appelle à leur destruction totale pour un monde exempt de ce type d'armement.

Je vous remercie de votre aimable attention.